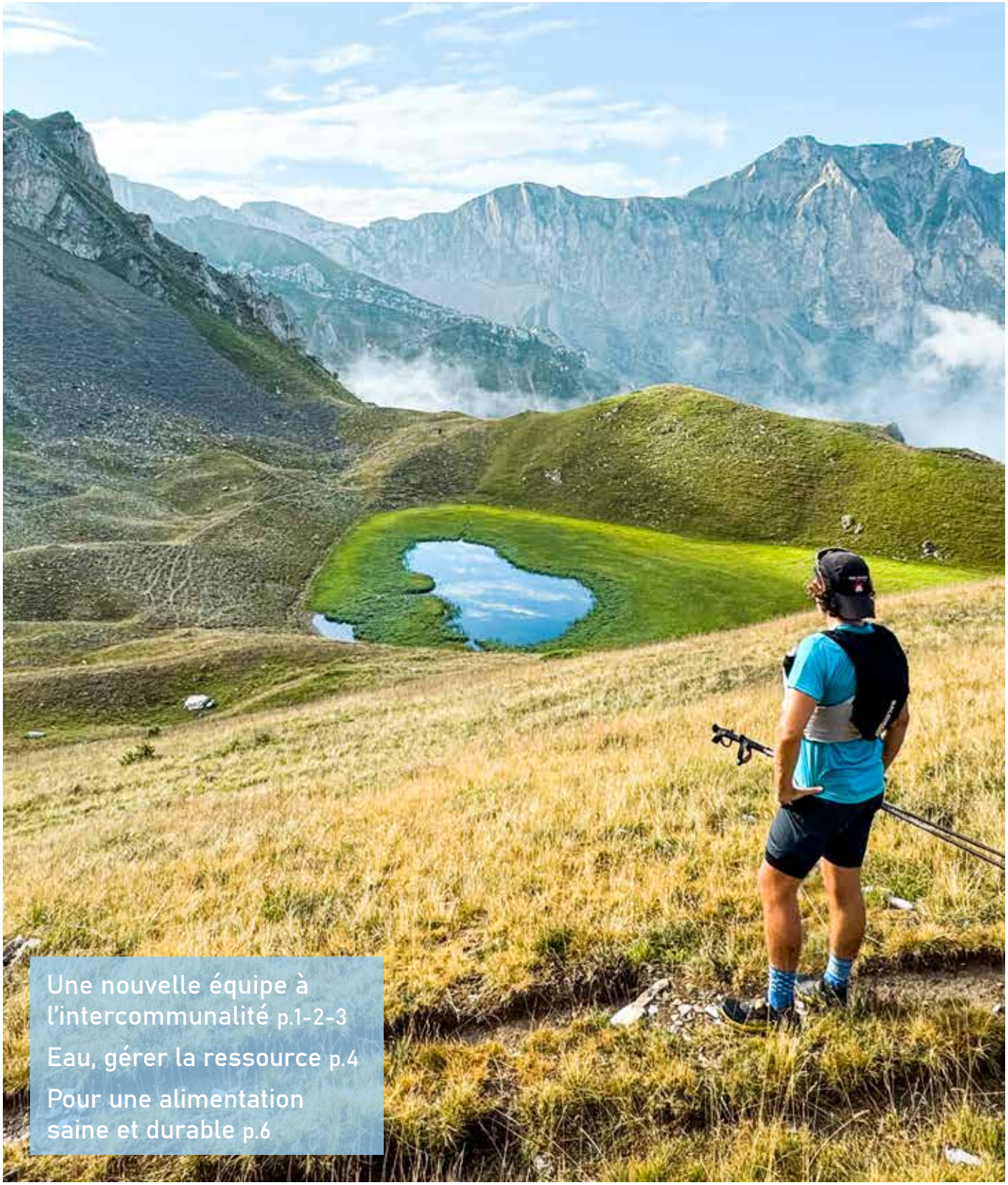
Pays Diois

intercom'

aux sources de la Drôme

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS
n° 66 | été 2026



Une nouvelle équipe à l'intercommunalité p.1-2-3
Eau, gérer la ressource p.4
Pour une alimentation saine et durable p.6

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHÂTILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC-EN-DIOIS
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDÉOL
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT
SAINTE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT



Alain Matheron,
Président de
la Communauté des
Communes du Diois

Un Diois debout, combatif et solidaire

Ce lundi 13 juillet, à l'heure où j'écris, les fumées se sont dissipées, les pentes de Justin et la montagne de Solaure portent les traces de l'incendie ravageur qui les a parcourues. Le vert cède la place au noir et au brun par grandes plaques. Nos yeux guettent d'éventuelles volutes de fumée ; nous osons penser que l'incendie est peut-être derrière nous et respirons à pleins poumons un air redevenu pur. Les maisons, un temps fermées par sécurité, rouvrent leurs portes… on rentre chez soi. Plus à l'ouest, le feu persiste et le combat se poursuit.

Face à ce drame, le Diois est resté debout, combatif et solidaire. De très nombreux bénévoles se sont spontanément proposés pour reloger les familles évacuées, pour accueillir les pompiers et les militaires engagés sur le feu, pour leur offrir des repas, un coin de repos, une douche…
Les élus du Diois ont suivi au quotidien l'évolution du feu et participé activement à l'organisation des secours. Chaque jour, en sous-préfecture, madame la préfète, madame la sous-préfète, le colonel des pompiers et la gendarmerie ont rendu compte de l'avancée du feu, des moyens mis en œuvre et des décisions prises. Ils ont écouté les maires présents, leur connaissance du terrain, leurs remarques. Nous avons parfois levé les yeux, attendant l'arrivée de moyens aériens supplémentaires, mais l'essentiel de ce combat s'est joué au sol, pied à pied, dans ce relief tourmenté que nous aimons tant.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de la réaction de notre territoire, de ses pompiers volontaires, de ses habitants et de ses élus.

À présent, toujours sous surveillance, nous commençons à évaluer les conséquences de l'incendie. Conséquences environnementales, économiques et sociales : il est encore un peu tôt pour en faire un bilan juste et équilibré, mais nous savons que certains sortiront fragilisés de cette épreuve. Dès à présent, nous sollicitons l'État, la Région et le Département pour être à nos côtés ; le Diois devra cicatriser ses plaies, soutenir ses entreprises et soigner sa forêt. Il faudra pour cela de la patience et des moyens.

Désormais, la vie reprend son cours, la saison, un temps suspendue, redémarre, et le Diois ne demande qu'à vivre pleinement et à accueillir tous ceux qui aiment notre territoire.

Nous connaissons notre fragilité, mais nous connaissons aussi notre force.

Erratum : dans le numéro 65 de l'intercom', une erreur s'est glissée page 8. Contrairement à ce qui a été indiqué, TM'Entreprise est une entreprise spécialisée dans la vente, l'installation et l'entretien de poêles à granulés, mixtes ou bois. Nous prions l'entreprise concernée et nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette inexactitude.

Communauté des Communes du Diois
5 place Jules-Plan, 26150 Die
Ouvert au public lundi 9h-12h I 13h30-17h30
et du mardi au jeudi 8h30-12h I 13h30-17h30
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Suivez-nous sur paysdiois.fr

Directeur de publication Alain Matheron
Rédaction Jeanne Aimé-Sintès 04 75 22 03 66 - Graphisme Véronique Pitte
Crédits photo : CCD. Couverture : Le lac du Lauzon © B. Balay, Drôme Attractivité
Dépôt légal à parution - ISSN 1764-6650 - N° 65 - Tirage 7000 exemplaires
Impression : Imprimerie MÉNARD - Siren 590 801 809 00039
sur papier couché satiné 100% Recyclé FSC RECYCLE
Distribution toutes boîtes y compris STOP PUB



UNE NOUVELLE ÉQUIPE À L'INTERCOMMUNALITÉ

À l'issue des élections municipales de mars 2026, les délégué·es des 50 communes ont installé les instances qui prendront les décisions des 7 prochaines années pour le Diois.

FORT RENOUVELLEMENT DES ÉLUS

Comme en 2020, les élections municipales ont conduit à un remaniement important des 490 conseiller·ère·s municipales·aux et donc du conseil communautaire (environ 50%). Des temps d'immersion sont prévus, afin que les nouveaux membres puissent se saisir du fonctionnement intercommunal et des projets en cours.

UN ESPRIT DE TRAVAIL EN COOPÉRATION

Les délégués communautaires ont procédé à l'élection du président et du bureau parmi les candidat·es. Les élections intercommunales ne sont pas des scrutins de liste. Les candidatures sont individuelles et constituent une équipe qui travaille dans en coopération, l'esprit même d'une communauté de communes. Les 11 vice-président·es ont été proposé·es en fonction de plusieurs critères : une parité femmes-hommes, la représentativité de la ville-centre de Die et la représentativité des communes rurales, par bassins géographiques et par typologie de communes.

UN EXÉCUTIF PARITAIRE

Le choix a été de présenter un exécutif paritaire, avec 5 vice-présidentes sur les 11 postes. À noter que dans le Diois, 26% des maires et 38% des conseiller·es communautaires sont des femmes*. Les écarts de représentation pour un partage égalitaire des responsabilités restent importants, malgré les progrès réalisés.

UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE IMPLIQUÉ

Les maires siègent par défaut au conseil communautaire et seules, 6 communes ne sont pas représentées par leurs maires, qui ont fait le choix de laisser leur place à un de leur adjoint. La représentativité élevée des premiers élus des communes est le signe de leur forte implication au niveau intercommunal.

* À l'issue des élections de 2026, 40% des conseiller·ère·s communautaires sont des femmes au niveau national. Malgré une progression du nombre de femmes au poste de maire (16% en 2014, 20% en 2020, 23% en 2026), la France peine à atteindre une réelle parité.
SOURCE : WWW.MAIRE-INFO.COM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 74 délégué·es communautaires
- 21 délégué·es pour la commune de Die
- 2 délégué·es pour les communes de plus de 500 habitants :
 - Châtillon-en-Diois
 - Lus-la-Croix-Haute
 - Solaure-en-Diois
 - Menglon
 - Luc-en-Diois
- 1 délégué·e (+ 1 suppléant·e) pour toutes les autres communes

LE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPES & LE DÉFI DE LA PARITÉ

- 19 nouveaux maires et 38 nouveaux délégué·es communautaires
- 13 femmes maires (26%) et 26 déléguées communautaires (38%)
- 5 vice-présidentes sur 11 et 5 femmes membres du bureau sur 22



QUI FAIT QUOI ?

UN FORUM DES COMMISSIONS

Le 3 juillet au Plantier, un forum des commissions thématiques a réuni plus de cent conseiller·ère·s municipales·aux. Cette rencontre a permis de présenter les projets pilotés par la CCD, les services mutualisés, ainsi que les 14 commissions thématiques (Eau, Planification, Alimentation, Zéro déchet…) et les 8 comités de pilotage ou de suivi dans lesquels ils peuvent s'engager. Ces commissions sont autant d'instances de réflexion et de force de propositions ouvertes aux élu·es qui le souhaitent. La CCD travaille en lien avec les communes, en impliquant au maximum les élus locaux.

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante qui gère les décisions et les projets au niveau intercommunal dans le cadre de ses compétences. Cette instance, qui réunit les 50 communes du territoire, prend les principales décisions, dont le budget.

UN PRINCIPE DE DÉLÉGATION

Le conseil communautaire délègue au président et au bureau la définition des orientations politiques et la préparation des débats à l'assemblée plénière. Les vice-président·es ont délégation du président sur une ou des thématiques. Ils et elles coopèrent en lien étroit avec le ou les chargé·es de mission, ainsi qu'avec le président. Selon leur thématique, les vice-président·es travaillent en partenariat avec les acteurs du territoire, socio-professionnels, citoyens, associations…

VERS UN PACTE DE GOUVERNANCE

Une feuille de route sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire. Elle s'élaborera à la suite de temps d'immersion et d'information auprès des nouveaux élus et s'enrichira de temps d'échange en Conférence territoriale des maires.

Plutôt qu'un programme pour les années à venir, la nouvelle équipe souhaite s'appuyer sur l'expression des besoins du territoire pour dérouler sa stratégie et ses objectifs.

Les séances du conseil communautaire sont ouvertes à tous. Retrouvez l'agenda sur paysdiois.fr













L'EXÉCUTIF

1 Alain MATHERON, Lus-la-Croix-Haute, président

2 Christian REY, Die, 1er VP > PLUi, Gestion et adaptations aux risques, Logement, Service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIM), Aires d'accueil des gens du voyage, Fibre à l'habitant et ADN

3 Valérie JOUBERT, 2e VP, Poyols > Petite-enfance, enfance, jeunesse, Centre social (ESCDD), Éducation

4 Pascal BAUDIN, 3e VP, Bellegarde-en-Diois > Rivières, Service mutualisé d'ingénierie de l'Eau et de l'Assainissement (collectif), SPANC

5 Marylène MOUCHERON, 4e VP, Die > Économie et emploi

6 Jean-Pierre ROUIT, 5e VP, Recoubeau-Jansac > Déchets ménagers et assimilés, Projet Plantier : suivi d'ensemble, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Die

7 Laure CRIQUI, 6e VP, Menglon > Personnel, Secrétariat mutualisé des communes (SISEMA), Service commun ingénierie numérique (SIG), Lien aux équipes et aux communes

8 Charles MEYSSONNIER, 7e VP, Val-Maravel > Agriculture, Alimentation locale et durable, Abattoir, Référent Parité, Violences intrafamilliales, Projet Plantier : cuisine, atelier transfo

9 Anelyse BOUFFIER, 8e VP, Die > Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Santé, Référente Parité, Violences intrafamilliales

10 Lander MARCHIONNI, 9e VP, Châtillon-en-Diois > Tourisme / Sports nature, Schéma cyclable et programme mobilité douce, Communication intercommunale

11 Catherine PELLINI, 10e VP, Saint-Roman > Finances, France services, Théâtre hors les murs, Participation au fonctionnement de la Médiathèque départementale

12 Philippe MÉJEAN, 11e VP, Die > Bâtiments intercommunaux, Transition écologique

LES MEMBRES DU BUREAU

13 Jérôme MELLET, Luc-en-Diois

14 Laurent COMBEL, La Motte-Chalancon

15 Maurice MOLLARD, Solaure-en-Diois

16 Daniel ROLLAND, Ponet-et-Saint-Auban

17 Noak CARRAU, Barsac

18 Joël BOEYAERT, Aucelon

19 Nicolas VERLET, Les Prés

20 Jérôme AUBERT, Valdrôme

21 Thomas SINISCALCHI, Die

22 Joris DONADIEU, Lesches-en-Diois



LE PLUI ENTRE EN VIGUEUR

Après son approbation à l'unanimité lors du conseil communautaire du 26 février 2026 (photo), le Plan local de l'urbanisme intercommunal du Diois est entré en vigueur en avril 2026 et se substitue aux documents d'urbanisme communaux sur l'ensemble des 50 communes du territoire.

QUELS ZONAGES DANS LE PLUI?

➔ **U : Les zones urbaines** concernent les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation peuvent desservir les constructions à implanter.

➔ **AU : Les zones destinées à l'urbanisation future.** Dans une logique d'économie de l'espace et de réflexion globale, ces zones ne pourront s'urbaniser que dans le cadre d'une logique d'ensemble, selon une orientation d'aménagement.

➔ **A : Les zones agricoles protègent les terres cultivables.** Seules les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées, ainsi que l'extension limitée des habitations existantes.

➔ **N : Les zones naturelles** préservent les espaces naturels ; les constructions y sont très limitées, voire interdites, sauf l'extension mesurée des habitations existantes.

UN SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ ÉLARGI

Créé en 2015, le Service d'instruction mutualisé (SIM) réunissait 22 communes dépourvues de PLU ou de Carte communale, afin d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme de leurs habitants. Avec l'entrée en vigueur du PLUI, le service s'est élargi à l'ensemble des communes du Diois, même si les mairies demeurent le guichet d'enregistrement des dossiers. Le SIM assure, pour le compte des communes, l'instruction réglementaire des dossiers d'urbanisme, d'accessibilité ou d'enseignes/pré-enseignes et apporte des conseils au public.

Quelles étapes avant et après les travaux ?

❶ Prendre connaissance du règlement de la parcelle concernée sur le géoportail de l'urbanisme ou en mairie.
❷ Demander conseil auprès du SIM - Service d'Instruction Mutualisé*.
❸ Déposer en mairie une demande au format papier, ou par voie dématérialisée sur le guichet numérique https://gu-diois.numerian.fr/guichet-unique.
❹ Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation d'urbanisme et d'avoir attendu le délai de purge de recours des tiers (2 mois pour le contrôle de la légalité et 2 mois après affichage du panneau sur le chantier).
❺ Déclarer l'ouverture et la fin de chantier en mairie et auprès des services fiscaux.

*** Accueil du public dans les locaux de la CCD :** mardi, mercredi, vendredi 9h-12h et 14h-16h30. Privilégier la prise de rdv au 04 75 22 48 52 ou par mail à urbanisme@paysdiois.fr

POINT D'ÉTAPE (NOVEMBRE 2025)

47 dossiers déposés et validés :

- 11 propriétaires bailleurs
- 29 propriétaires occupants
- 8 copropriétés en difficulté
- 1 956 053 € de travaux et 1 260 638 € d'aides
- Financement moyen de 50% par dossier
- Enveloppe globale de 3 174 040 € sur la période 2024-2028

◀ OPAH-RU, UN BEAU SUCCÈS À MI-PARCOURS !

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et du Renouvellement urbain, démarrée en décembre 2024, se poursuit jusqu'en novembre 2028 dans le centre-ville et certains quartiers de Die. Elle vise notamment à diminuer la vacance, traiter les immeubles prioritaires, renforcer l'isolation thermique des logements et proposer des loyers conventionnés abordables et de qualité. Une véritable dynamique s'est enclenchée auprès de nombreux propriétaires occupants, bailleurs ou en collectifs, avec l'accompagnement gratuit et personnalisé de SOLIHA, du début à la fin des travaux. N'hésitez pas à vous engager dans la rénovation de vos biens et du centre-ville de Die !

CONTACTS

Florian Guillaumat - SOLIHA - 04 75 79 04 69 / habitonsmieux-die@dromenet.org
Lundi, mardi, jeudi 8h30-12h30 et mercredi 14h-17h30.
Accueil en mairie sans rendez-vous mercredi 8h30-13h (accès par le porche).
En dehors de Die, contacter le Service intercommunal de l'Énergie-Rénovation :
09 70 59 05 15 / energie.habitat@cccps.fr



GÉRER LA RESSOURCE

Arrivée de l'eau dans un réservoir

Après 7 ans de travail, la fin de l'obligation de transfert de l'eau potable et de l'assainissement vers les intercommunalités annoncée en avril 2025, a soulagé les communes. Dans le même temps, le travail réalisé a stimulé les élus à poursuivre une démarche commune : conserver la gestion de l'eau au niveau communal, tout en structurant des outils mutualisés à l'échelle du Diois.

LE SAGE DE LA RIVIÈRE DRÔME

Animée par le Syndicat mixte de la rivière Drôme, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Drôme s'articule en concertation avec les 80 communes et les usagers. Cette stratégie territoriale s'oriente vers l'adaptation du bassin versant de la Drôme au changement climatique selon 4 axes : sobriété, résilience, partage et stockage. Le nouveau SAGE a été adopté à l'unanimité par la Commission locale de l'eau le 3 février et approuvé par arrêté préfectoral le 26 février.

UN CONTRAT EAU ET CLIMAT ENTRE L'AGENCE DE L'EAU ET LE DIOIS

Le contrat Eau et Climat Drôme 2026-2028 a été signé le 28 avril dernier avec l'Agence de l'eau, le Département de la Drôme et les services de l'État. L'ensemble des communes du Diois ayant un service d'eau potable adhèrent à ce contrat, porté administrativement par le SMRD et animé par les trois intercommunalités du secteur (CCVD, 3CPS, CCD). Il a pour objet de financer des travaux d'eau et d'assainissement ainsi que des études, sur la totalité du bassin versant (territoire du Diois et des intercommunalités voisines).

NOUVELLES MISSIONS MUTUALISÉES

Fin 2025, toutes les communes dotées d'un service d'eau potable ont adhéré au service mutualisé intercommunal pour réaliser des missions en commun, financées par l'Agence de l'eau. La CCD en pilote deux, dans le cadre du contrat Eau et Climat 2026-2028 :

- Un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux : cette étude obligatoire identifie l'ensemble des risques qui pèsent sur l'alimentation en eau potable, en mesure le danger et la fréquence et décline des actions. Théophile Blanc, recruté pour trois ans, qui anime cette réflexion pour l'ensemble du Diois, accompagnera également des communes dans la réalisation de leur schéma directeur.
- Un Système d'Information Géographique et des outils en commun : à la demande des communes, Loïc Guellaff, chargé de projet informatique, va développer un outil numérique permettant l'amélioration et le maintien de la connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Et le service continue d'accompagner les communes sur la gestion de leur service de l'eau, avec, par exemple un guide à destination des nouveaux élus en charge de l'eau.



DOCUMENTAIRES SONORES

La CCD a soutenu la réalisation de documentaires sonores « Récits des eaux et des rives » par l'association la Bande Sonore. Ces podcasts sont à écouter sur : https://www.visionscarto.net › recits-des-eaux-et-des-rives.

SPANC : POUR LE BON ÉTAT DE VOTRE INSTALLATION… DANS LA DURÉE !



Il est indispensable d'ouvrir chaque année votre installation d'assainissement individuel pour vérifier son bon fonctionnement et éviter problèmes et surcoûts.

Voici quelques réflexes utiles :

1. Relire le rapport individuel que le service du SPANC vous a remis après sa visite, en particulier les préconisations de suivi et d'entretien,
2. Ouvrir tous les regards de l'ouvrage et repérer des anomalies éventuelles (faire des photos d'une année à l'autre permet de suivre votre installation dans le temps),
3. Réaliser l'entretien nécessaire, en faisant appel à un vidangeur ou à un professionnel si nécessaire.

Pour aller plus loin, téléchargez le guide d'entretien de votre installation réalisé par le service SPANC.



POUR UNE ALIMENTATION SAINE, LOCALE ET DURABLE



- 7 écoles inscrites pour 2026-2027
- 28 activités = 10 ateliers cuisine, 10 visites de ferme, 8 activités jardin potager et bosquet comestible
- 2 spectacles (maternelle/primaire)
- Budget global de 71 000 €

Maire de Val Maravel depuis 2020, je me suis beaucoup intéressé à l'intercommunalité, indispensable pour nos petites communes, et j'ai souhaité m'y investir lors de ce mandat. Conscients des difficultés que rencontrent actuellement la filière viticole et l'élevage, avec notamment la Sarl Abattoir, nous menons une réflexion pour soutenir ces piliers de l'économie locale.

Charles Meyssonnier, vice-président Alimentation & Agriculture



La CCD propose l'accueil d'activités pédagogiques dans le cadre du programme "Lait et fruits à l'école" et s'implique dans le palmarès "Paysages alimentaires" proposé par le réseau Un plus bio, défendant les principes d'une démocratie alimentaire.

PLUS DE FRUITS, LÉGUMES ET PRODUITS LAITIERS À L'ÉCOLE

"Lait et fruits à l'école" est un programme européen pour éduquer au bien manger, en éveillant le goût des enfants pour des produits qu'ils n'ont pas ou peu l'habitude de consommer. Dans le Diois, les cantines scolaires de Die et de Luc-en-Diois adhèrent déjà au programme et bénéficient d'aides (remboursement sous certaines conditions) à l'achat de produits laitiers peu transformés, de fruits et de légumes frais. Pour aller plus loin, la CCD souhaite formaliser un projet destiné à l'ensemble des communes qui peuvent être éligibles au programme. Pour l'année scolaire 2026-2027, elle coordonnera des activités pédagogiques complémentaires encourageant les enfants à adopter des comportements alimentaires plus sains dès leur plus jeune âge, dans une optique de démocratie alimentaire. Ces activités participent à l'éveil au goût, à la composition d'assiettes équilibrées, à la reconnaissance des produits et des signes de qualité.

LA CCD, LAURÉATE DU PALMARÈS "PAYSAGES ALIMENTAIRES"

La CCD fait partie des collectivités lauréates du palmarès "Paysages alimentaires", décerné le 10 juin dernier à Nîmes par Un Plus Bio. Cette distinction met à l'honneur des collectivités engagées dans la transformation des systèmes alimentaires sur leur territoire. En recevant le prix "collectivité audacieuse", la CCD se voit reconnue pour son engagement dans le maintien d'un abattoir public paysan et dans la qualité des repas distribués en crèches, une belle part étant faite aux produits bios, sains et locaux. Un Plus Bio est une association nationale qui fédère les acteurs des territoires engagés pour plus de bio à la cantine et, au-delà, en faveur de politiques alimentaires durables. Membre du réseau, la CCD avait déjà reçu une distinction comme « Pays de cocagne » lors du palmarès 2025. Cette reconnaissance renouvelée en 2026 est encourageante pour ses projets à venir dans le domaine de l'alimentation !



Le Diois se distingue par un modèle original, puisqu'il n'existe que 8 abattoirs publics paysans en France, sur les 230 structures existantes. Ce label est décerné à des abattoirs dont les éleveurs sont les gérants de leur outil de travail. Dans son dernier numéro, la revue *Jour de fête* de Un plus bio consacre un article sur la spécificité de l'élevage dans le Diois et l'atout d'un tel outil. La revue est disponible sur demande à l'accueil de la CCD.

Léa Gasnier : 07 50 09 68 59, lea.gasnier@paysdiois.fr



ANNÉE INTERNATIONALE DES PARCOURS ET DES ÉLEVEURS PASTORAUX 2026

UN NOUVEAU PLAN PASTORAL TERRITORIAL

En écho à l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux proclamée par l'ONU, la CCD accompagne le pastoralisme dans le Diois et anime un nouveau plan pastoral territorial.

UN SOUTIEN AU PASTORALISME

La CCD pilote et anime le nouveau plan pastoral territorial 2026-2031, un programme régional qui bénéficie de l'appui du Département de la Drôme et de l'Union européenne. L'enveloppe de 293 000 € (pour la part régionale) soutient :

- Des investissements dans les espaces pastoraux (amélioration des accès, installation de cabanes de bergers, d'impluviums et de points de stockage d'eau, achat de clôtures, broyage et débroussaillage…).
- Des actions de fonctionnement, comme l'accompagnement des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales par l'Association départementale d'économie montagnarde (ADEM).
- Des actions de sensibilisation et de communication.

DES ESPACES PASTORAUX APAISÉS

Les objectifs du nouveau PPT mettent l'accent sur :

• l'amélioration de l'accès à l'eau et la sécurisation de la ressource pour les troupeaux dans un contexte de changement climatique ;

• le partage de l'espace et la conciliation des activités, en facilitant et en apaisant le dialogue entre les différents usagers. Par exemple, face à l'augmentation des conflits autour des chiens de protection, en estive et autour des villages, la CCD accompagne les communes et les acteurs dans une démarche de dialogue et de médiation. Une journée de sensibilisation des élus a eu lieu le 1er juin (photo). L'objectif : partager messages et outils pertinents à relayer auprès des habitant·es et des touristes.





© FÊTE DE LA TRANSHUMANCE ET DE LA CLAIRETTE

À l'occasion de la Fête de la transhumance et de la clairette samedi 6 juin à Châtillon-en-Diois, Charles Meyssonnier, vice-président en charge de l'agriculture, a salué la mobilisation de l'ADEM et du Syndicat de la Clairette, organisateurs de la fête. Il a réaffirmé le soutien de la CCD aux éleveurs et aux viticulteurs diois et rappelé l'importance de nos vins dans l'économie et l'identité dioise, et la volonté de la CCD d'être présente face aux difficultés auxquelles est confrontée la filière.

LE PASTORALISME EN CHIFFRES

- 26 700 ha de surface pastorale sur le PPT Diois (hors Glandasse rattaché au PPT Vercors)
- 57 estives
- 252 zones d'hivernage ou d'inter-saison
- 24 400 ovins, 1 350 bovins, 1 600 caprins
- 30% des surfaces pastorales drômoises
- 25% de la superficie du Diois



LES HAIES ET L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE, NOS ALLIÉES !

Face aux fortes précipitations et aux sécheresses récurrentes, l'aménagement de petits ouvrages et la plantation de haies peuvent apporter des solutions efficaces pour aider à ralentir, retenir et faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols agricoles. La CCD et l'association ADAF Arbres et sols vivants accompagnent des projets d'agriculteurs et d'agricultrices jusqu'à mi 2028.

CONTACTS

• anais.sinoir@paysdiois.fr
• antoine.morinay@adaf26.org

Anaïs Sinoir : 06 18 85 21 05, anais.sinoir@paysdiois.fr



FRANCE SERVICES, UN LIEU RESSOURCE INCONTOURNABLE

UN SUCCÈS AUPRÈS DES USAGERS

Forte augmentation de la fréquentation depuis 2020 :
- Accompagnement et informations : 2000 à 5500 demandes/an
- Accès libre et aide numérique : 500 à 3000 demandes/an

3/4 des demandes concernent le "bouquet" FS :
- France Titres : 18%
- CAF : 17%
- CPAM : 16%
- CARSAT : 16%

Les autres demandes concernent, entre autres :
- Maison départementale des personnes en situation de handicap - MDPH
- Administration numérique pour les étrangers en France - ANEF
- Registre national des entreprises et guichet unique de formalités des entreprises - INPI
- …

L'accroissement de fréquentation constant souligne la nécessité de France Services pour les usagers.

FRANCE SERVICES, UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR LE TERRITOIRE

Lors du comité de pilotage annuel le 21 mai 2026, les opérateurs France Services, les partenaires locaux et les élus se sont réunis pour faire le point sur l'activité d'un dispositif essentiel et reconnu dans le paysage Diois. À Die, les habitant·es sont désormais habitué·es à solliciter un contact humain dans leur accès aux droits. À Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois, le réflexe se met progressivement en place. La présence de deux conseillers numériques vient compléter cette offre sur le territoire.

1 mission, 2 France Services dans le Diois

France Service Die : avenue de la Clairette, dans les locaux du CFPPA
France Services Luc-en-Diois & Châtillon-en-Diois : en mairie
Lus-la-Croix-Haute : permanences en mairie 1 fois/mois
La Motte-Chalancon : rendez-vous à la demande

Vous n'osez pas franchir la porte pour demander de l'aide ? N'hésitez plus ! Un seul numéro pour connaître les dates et horaires : 04 75 22 31 87

Du 15 au 26 septembre 2026 à la médiathèque Diois-Vercors*, une exposition itinérante invite à « Mieux comprendre le numérique et à gagner en pouvoir d'agir ». Ce support a été réalisé par la MJC Pays de l'Herbasse et prêté par le Département de la Drôme et le Réseau des éclaireurs du numérique.*



Communauté des Communes du Diois

RPE - RELAIS PETITE ENFANCE

04 75 22 15 23 - rpe@paysdiois.fr
5 place Jules-Plan



infos : paysdiois.fr

Le RPE anime désormais un guichet unique ouvert à toutes les familles à la recherche d'un mode de garde :

Un seul point d'entrée pour tous les modes de gardes (assistantes maternelles, MAM, crèches).

Un interlocuteur unique pour centraliser vos démarches.

Un accompagnement personnalisé : définition des besoins d'accueil de la famille et suivi, info sur l'ensemble des modes de gardes et sur les ressources liées à la parentalité.

Caroline Roux : 06 20 78 65 33, caroline.roux@paysdiois.fr



TOURISME

L'OT DU PAYS DIOIS, PARTENAIRE DES ACTEURS DU TOURISME



À travers mon engagement pour le territoire et ma jeunesse, j'ai eu envie de revenir à Châtillon-en-Diois et de m'y investir au niveau communal, mais aussi intercommunal. Le tourisme, un des piliers de l'économie dioise, est animé par l'Office de tourisme du Pays Diois, organe délégataire de la CCD. Espace de décision et de dialogue, le comité de direction, nouvellement installé, définira par la suite des orientations stratégiques pour les années à venir.

Lander Marchionni, vice-président Tourisme

L'Office de Tourisme du Pays Diois est au service des professionnels qui se mobilisent pour le développement du tourisme diois.

La CCD définit la politique touristique du territoire et délègue à l'OT sa mise en œuvre au regard des missions qui lui sont propres :

- Accueil et information des touristes et visiteurs.
- Promotion touristique du territoire.
- Coordination et animation des acteurs touristiques.
- Commercialisation.
- Appui à la création d'événements phares du territoire.

À la suite des élections intercommunales, le CODIR de l'Office de tourisme a été renouvelé le 22 juin. Espace de dialogue et de décisions croisées (définition d'orientations stratégiques en lien avec le cadre fixé par la collectivité, validation d'actions, vote du budget, délibérations nécessaires à la vie courante de la structure…), cette instance permet d'assurer le fonctionnement de l'OT, organe délégataire de la CCD.

Pour ce faire, les deux structures sont liées par une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle. Son statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), lui confère, au-delà de sa mission de service public, autonomie financière et flexibilité dans sa gestion propre. Le budget de la structure est notamment composé majoritairement d'une subvention publique de la CCD et du montant de la taxe de séjour qui s'élève à près de 250 000 €/an.

* Depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes disposent obligatoirement de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme communautaire".

LE CODIR, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette instance regroupe deux collèges complémentaires, parmi lesquels sont élus un président et un vice-président :

- Collège 1 : 16 élus issus de l'ensemble du territoire (8 titulaires et 8 suppléants).
- Collège 2 : 14 socio-professionnels (7 titulaires et 7 suppléants) représentant différentes catégories d'activité : hébergeurs, restaurateurs, commerçants, structures liées au sport, à la culture, à l'agritourisme, au bien-être…

Cette instance, qui se réunit à minima 6 fois/an, est complétée par des groupes de travail thématiques.

Marine Kibler : 06 15 04 35 42, marine.kibler@paysdiois.fr

SANTÉ & SOCIAL

FORUM SANTÉ SOCIAL

Face au déficit d'information sur les droits auprès des habitant·es, la CCD, France Services et le Centre intercommunal d'action sociale, en partenariat avec les communes de Luc-en-Diois et de Châtillon-en-Diois, organisent un large forum les 18 et 25 septembre prochains. L'ensemble des partenaires invités répondent présents, soit une vingtaine de structures locales et départementales de la santé et du social, pour échanger sur leurs actions et leurs services. Leur implication souligne leur volonté de travailler en synergie au plus près des habitant·es, et ce malgré un manque tangible de moyens. Le 18 septembre, en parallèle, SoliHa présentera aux habitants de Luc la conférence acrobatique des Frères Katastoph/Cie du Cri du Sonotone sur le thème de la relation aidé/aidant…



Infirmière de formation, avec presque 30 ans d'expérience au centre hospitalier de Die, je veux maintenant poursuivre mon engagement auprès des habitants. C'est tout naturellement que je me suis engagée sur les délégations santé et action sociale. J'ai à cœur que le CIAS soit un relais auprès des communes. L'important est de pouvoir détecter les besoins des habitants et faciliter leur accès aux droits, notamment des personnes qui en sont éloignées. De même, je suis sensible à la fermeture récente du centre de santé sexuelle et à l'accompagnement des jeunes sur le territoire.

Anelyse Bouffier,
vice-présidente Action sociale

ENQUÊTE EN COURS !

5 min max

L'Espace social et culturel du Diois et les Espaces de vie sociale du territoire sont en phase de renouvellement de leur agrément CAF, l'occasion de faire évoluer leur projet social et familial pour les années 2027-2031 en s'appuyant sur les besoins de la population. De leur côté, le Centre communal d'action sociale de la ville de Die et le Centre intercommunal d'action sociale ayant également l'obligation d'analyser les besoins sociaux sur leur territoire, un maximum des données collectées sera mutualisé. Un grand merci pour votre contribution à cette enquête !

https://bit.ly/EnqueteDioise
Questionnaire également en ligne sur : escdd.centres-sociaux.fr et paysdiois.fr

Forum santé social pour vous !

les acteurs de la santé et du social vous présentent leurs services



vendredi
18 septembre
9h-12h
marché
Luc-en-Diois

vendredi
25 septembre
9h-12h
marché
Châtillon-en-Diois

ORGANISÉ PAR

France services

Pays Diois

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EN PARTENARIAT AVEC

LUC EN DIOIS

CHÂTILLON-EN-DIOIS

EN PRÉSENCE DE

LA DRÔME LE DÉPARTEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par l'Union européenne

AVI

social & culture

CPTS

SOLIHA DRÔME

slime

Accorderie Pays Diois

Radio 101.7

GRAPHISME VÉRONIQUE PITTE CCD, MAI 2026